



# COMPTE-RENDU

Réunion de la CDR 40

14 OCTOBRE 2024

**Membres présents :** Mme Nicole **SALLABERRY-MARGOT** (Présidente)  
Mr Frédéric **MACAUX** (Vice-Président)  
Mme Danièle **DUCOURNAU** (secrétaire)  
Mr Claude **MARCHAND**  
Mr Jean-Luc **HOURCADE**  
Mr Pierre **JOLIBERT**

## THÈMES ABORDÉS :

### **1 – RÉUNION PLÉNIÈRE 2024 :**

Confirmation de la date de la réunion plénière de la CDR40 le **samedi 09 novembre 2024**, lac de Christus à Saint-Paul lès Dax (40). (Lieu idem 2023). Rendez-vous pour 09 heures. Café de bienvenue, début réunion à 09 heures 30. Pour les organisateurs qui le souhaitent, déjeuner en commun.

**A ce jour, seulement 8 organisateurs de course sur 69 ont communiqué leur réponse (présent ou représenté). Pour le bon déroulement de cette réunion plénière il est impératif de répondre urgemment à u message de notre secrétaire.**

#### **IMPORTANT :**

De plus, 13 organisations ne se sont toujours pas acquittées du règlement de la cotisation 2024 (voire même de 2023 pour l'une d'entre-elles). Les cotisations sont indispensables pour le fonctionnement de la CDR40, notamment pour le financement des récompenses de fin d'année. (Remise prévue le 07 décembre 2024).

Les organisations débitrices à la réunion plénière risquent l'exclusion du calendrier 2025.

### **2 – BUREAU du CD40 :**

Suite à l'élection du 29/09/2024, composition du bureau du CD 40 :

Mr Alain TAUZIN président sortant est remplacé par Mme Valérie HENQUEZ (US Tyrosse Athlétisme)

Secrétaire : Mme Colette LANUSSE

Trésorier : Mme Manon MOREAU

Aucun changement dans le fonctionnement et répartition des tâches de notre commission.

### **3 – RAPPEL RÉGLEMENTATION COURSES:**

#### **Généralisation du PPS depuis le 01 septembre 2024**



*\* Du 15 janvier au 31 mars 2024, les organisateurs sélectionnés par la FFA pourront utiliser le PPS (phase de test).*

Par conséquent, depuis le 01 septembre 2024, pour participer à une course pédestre, l'athlète majeur devra fournir soit :

- une licence FFA (Running, compétition, entreprise)
- Pass' j'aime courir
- une attestation du PPS (datant de moins de trois mois à la date de la course). Obtention sur : <https://pps.athle.fr/>

Les mineurs devront fournir, comme actuellement, un questionnaire de santé et attestation parentale. [https://asbr-athle.fr/wp-content/uploads/2023/06/questionnaire\\_de\\_sante\\_mineur-FFA.pdf](https://asbr-athle.fr/wp-content/uploads/2023/06/questionnaire_de_sante_mineur-FFA.pdf)

### **4 – CALENDRIER 2025 :**

Le calendrier 2025 sera approuvé lors de la réunion plénière 2024.

Aussi, les organisateurs sont priés de bien vouloir faire parvenir au plus vite la date de leur épreuve pour 2025 en respectant les règles définies par le règlement intérieur de la CDR40 : (<https://www.cdr40.fr/reglement-du-cdr40/>).

Les cotisations 2025 seront remises lors de la réunion plénière 2024 (comme indiqué dans le règlement intérieur)

Pour rappel calendrier 2024 : <https://www.cdr40.fr/calendrier-2024/>

### **5 – CHALLENGES :**

Les challenges sont terminés.

Le bureau prépare la soirée de remise des récompenses du samedi 07 décembre 2024 à OEYREGAVE (40).

Dès 2025, la société de chronométrie « Pyrénées Chrono » pourrait être en charge du classement des challenges.

\*\*\*\*\*

**Date prévisionnelle remise des récompenses challenges route et trail, samedi 07 décembre 2024, à Oeyregave (40).**